

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après neuf années (Etat au 1^{er} février 2012)

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants répondent toujours à un grand besoin : durant la 9^e année, 330 nouvelles demandes ont été enregistrées. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 9 ans, 1'999 demandes ont été approuvées, et 132 autres sont encore en cours de traitement. Ainsi, la Confédération a soutenu la création de près de 36'000 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond à une augmentation d'environ 70% de l'offre d'accueil estimée.

Le Parlement a prolongé la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, limitée à 8 ans, de 4 ans supplémentaires, soit jusqu'au 31 janvier 2015. Il a, à cet effet, accepté un troisième crédit d'engagement, de 120 millions de francs. Les demandes qui n'ont pu être examinées dans le cadre du 2^e crédit et mises sur liste d'attente courant 2010 ont pu être traitées dans le cadre de cette prolongation.

• Demandes approuvées

En neuf ans d'existence du programme d'impulsion, 1'999 demandes ont été approuvées. 979 demandes concernent des structures d'accueil collectif de jour, 917 des structures d'accueil parascolaire et 103 des structures coordonnant l'accueil familial de jour. La Confédération soutient de cette manière la création de 35'597 nouvelles places d'accueil : 18'626 en structures d'accueil collectif de jour et 16'971 en structures d'accueil parascolaire. 32 % des places ont été créées en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-17 ans), les cantons de BS, ZH, VD, ZG et NE ont le plus profité des aides financières. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que 19 projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. Un aperçu de la répartition cantonale des demandes approuvées et des nouvelles places créées se trouve en annexe.

• Demandes clôturées

Sur les 1'999 demandes approuvées, 1'296 ont déjà été clôturées¹, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées pour toute la durée de la période d'allocation. 23'789 places ont ainsi été créées, dont 13'262 en structures d'accueil collectif de jour et 10'527 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières pour un montant total de 138,5 millions ont été versées. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

• Taux d'occupation des places d'accueil

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Durant la dernière année de contribution, en moyenne les trois quarts des places des crèches nouvellement créées sont occupées, et à peine les deux tiers des places des nouvelles structures d'accueil extrascolaire (voir graphiques en annexe).

¹ Ce chiffre ne tient pas compte de 50 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

- **Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (56%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% 1 jour et un autre 3 jours. 10% des enfants fréquentent la structure d'accueil 4 jours par semaine et 12% des enfants sont accueillis 5 jours. 65% des enfants sont accueillis à la journée, et 32% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (3%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un tiers des postes. En tout, 44% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 68% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, seuls 55% des enfants accueillis y paient un tarif réduit. Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, une bonne moitié d'entre elles dit ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et les plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 21% sont âgés de 10 à 12 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (5%). Un tiers des enfants sont accueillis 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine. 16% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine, 12% le font 4 jours par semaine et 12% 5 jours par semaine. 59% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 29% 2 et 12% 3 blocs horaires par jour. 45 % des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. Presque les trois quarts des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Un tarif réduit n'y est toutefois appliqué que pour 63% des enfants accueillis.

- **Projets à caractère novateur**

La Confédération soutient depuis 2009 trois projets pour l'introduction de bons de garde. Dans un tel système, les pouvoirs publics n'octroient plus leurs subventions aux fournisseurs de prestations, mais directement aux familles, sous forme de bons de garde. Les parents ont ainsi la possibilité d'acquiescer, au moyen de ces bons, les prestations de garde de leur choix. Le passage d'un financement des structures à un soutien financier direct aux personnes doit favoriser la concurrence entre les fournisseurs de prestations et introduire une nouvelle dynamique dans l'accueil extrafamilial des enfants d'âge préscolaire.

La Ville de Lucerne est la première à avoir introduit les bons de garde dans le cadre d'un projet pilote dès le 1^{er} avril 2009. Tous les enfants d'âge préscolaire et domiciliés en Ville de Lucerne qui bénéficient d'une place d'accueil ont en principe droit à un bon de garde. L'accueil doit avoir lieu dans une crèche autorisée par la Ville à participer au système des bons de garde, ou par le biais d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour autorisée. La valeur du bon dépend du niveau d'activité professionnelle et du revenu des parents. L'argent est versé directement aux parents, qui de leur côté paient l'entier du coût de l'accueil à l'institution. Des aides financières d'un montant de 2,9 millions ont été versées jusqu'à présent. Le projet est soutenu jusqu'au 31.03.2012.

Les communes lucernoises de Horw et Hochdorf ont également introduit les bons de garde dès le 1^{er} août, respectivement dès le 1^{er} septembre 2009. Ces deux projets s'inspirent fortement de celui de Lucerne. Le montant des bons de garde a toutefois été

adapté à la situation de chacune des communes concernées. Les deux projets, que la Confédération a soutenus avec un montant total de 75'000 francs, ont été clôturés en date du 31.01.2011.

Des informations plus détaillées sur ces trois projets ainsi que des données sur leur évaluation se trouvent sur internet :

Projet de la ville de Lucerne :

http://www.stadtluzern.ch/de/onlinemain/dienstleistungen/?dienst_id=16190

Projet de la commune de Horw :

http://www.horw.ch/de/verwaltung/dienstleistungen/welcome.php?dienst_id=16789

Projet de la commune de Hochdorf :

http://www.hochdorf.ch/xml_1/internet/de/application/d17/d19/d60/d47/f252.cfm

- **Montants engagés**

Durant la période allant du 1^{er} février 2003 au 31 janvier 2015, le Parlement a accordé trois crédits d'engagement d'un montant total de 440 millions de francs, pour le financement des aides financières. Les 1'999 demandes approuvées et les contrats de prestations passés pour les 3 projets pour l'introduction de bons de garde représentent un montant total de 224,4 millions de francs (frais de gestion et d'administration inclus). Au 31 décembre 2011, 178,5 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Informations complémentaires

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe: Données statistiques

Données statistiques (Etat au 1^{er} février 2012)**Nombre de demandes approuvées: 1'999****Répartition par type d'accueil :**

Structures d'accueil collectif de jour	979 (49%)	682 nouvelles structures	297 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	917 (46%)	618 nouvelles structures	299 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	103 (5%)	84 formations et perfectionnements	19 projets

Répartition par organisme :

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	1'329	66%
Collectivités publiques	670	34%

Nombre de nouvelles places créées :

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Structures d'accueil collectif de jour	979	18'626
Structures d'accueil parascolaire	917	16'971
Total	1'896	35'597

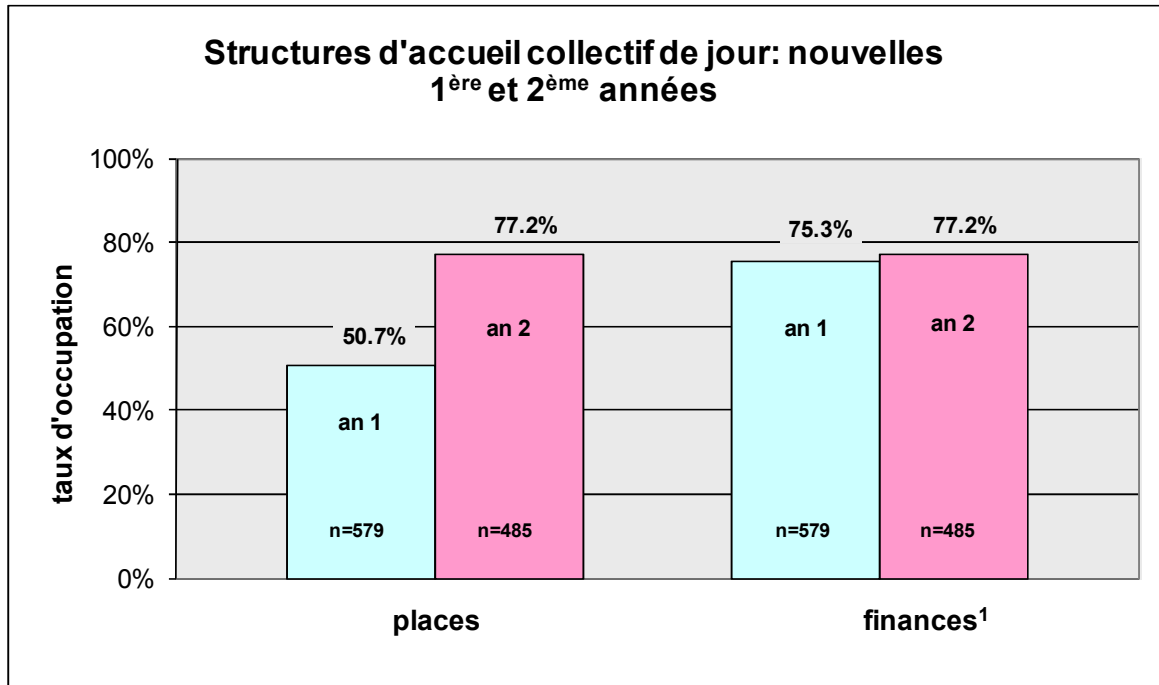
Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'423	2'235	2'462	2'499	2'298	18'626
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'536	1'971	2'949	2'666	2'330	1'137	16'971
Total par année	2'875	3'064	3'202	3'485	4'394	5'184	5'128	4'829	3'435	35'597

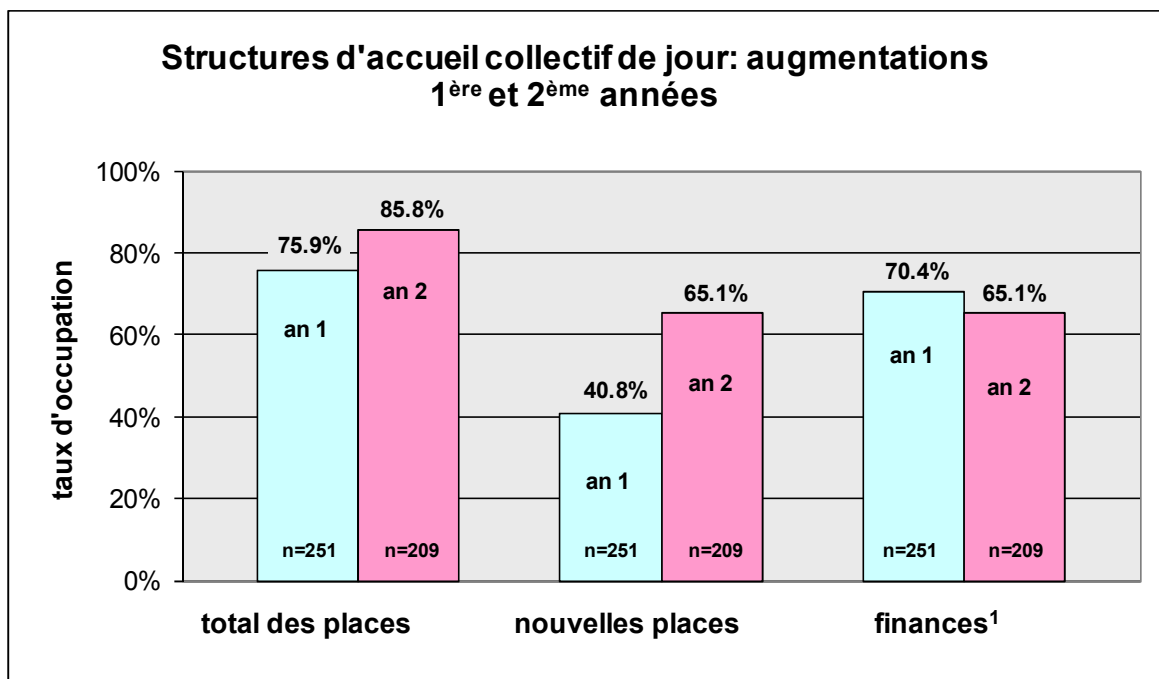
Montants engagés :

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées (y.c. 3 projets pilotes)	2'002	Fr. 224,4 millions.
Dont versés (jusqu'au 31.12.2011)		Fr. 178,5 millions.

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour

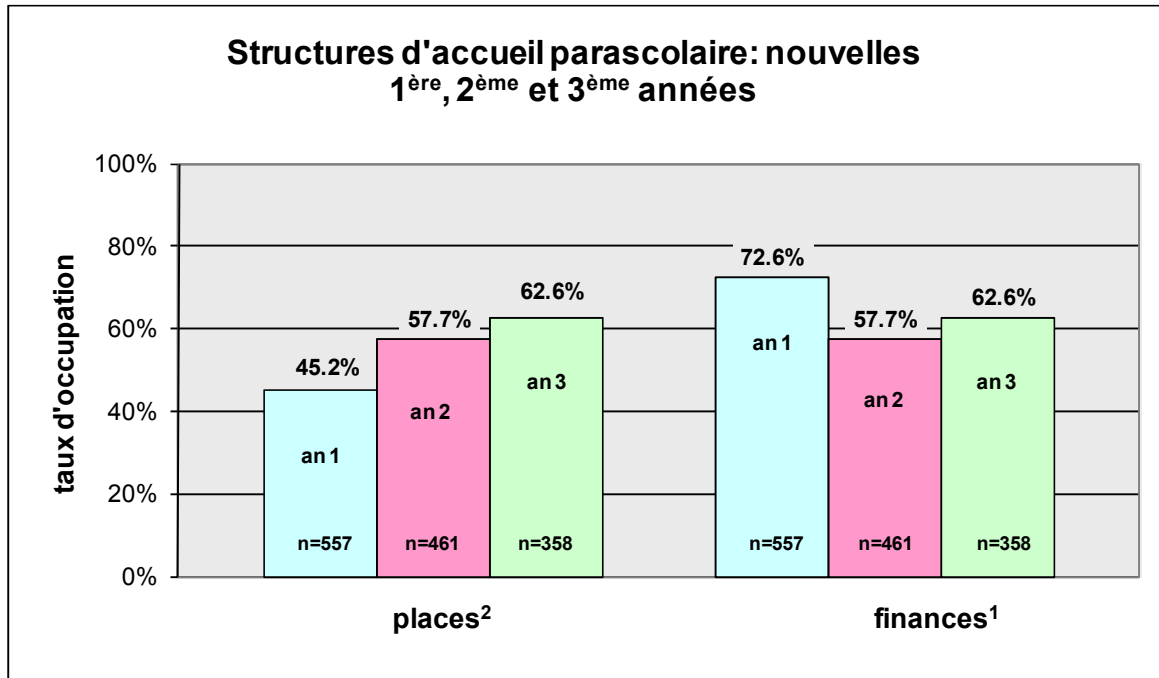


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

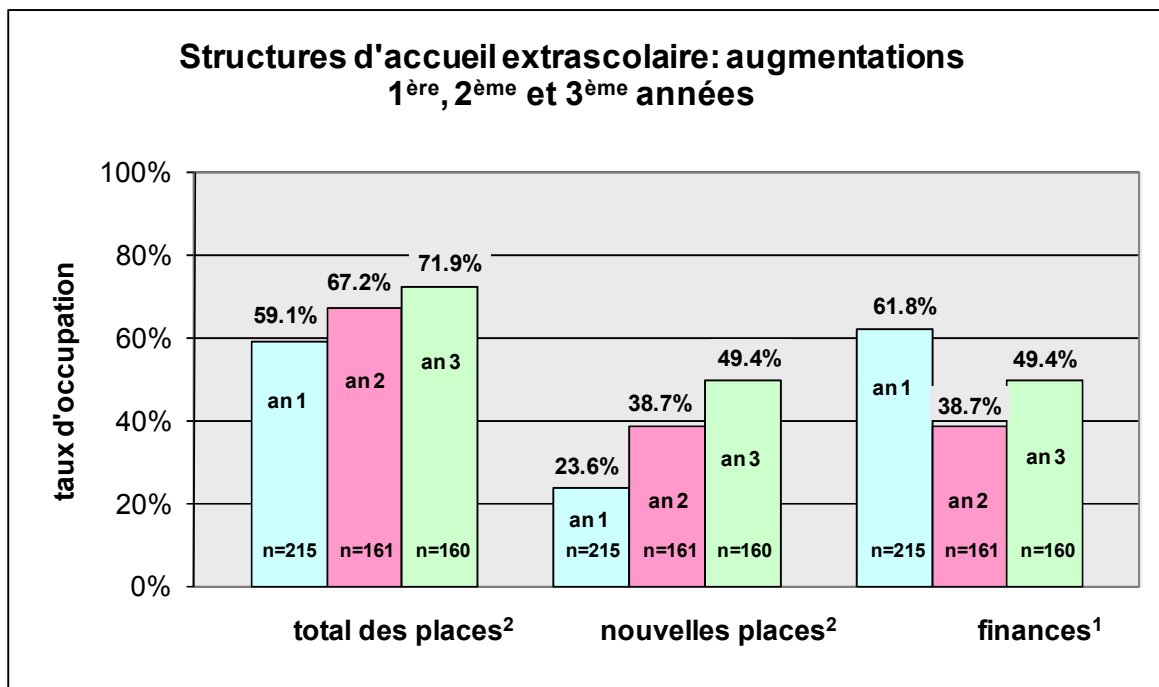


1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 0 - 17 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	129	6.5%	1'107	5.9%	853	5.0%	1'960	5.5%	113'608	7.8%
AI	3	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	3'347	0.2%
AR	11	0.6%	77	0.4%	81	0.5%	158	0.4%	10'270	0.7%
BE	222	11.1%	1'676	9.0%	1'406	8.3%	3'082	8.7%	170'135	11.7%
BL	57	2.9%	336	1.8%	489	2.9%	825	2.3%	48'020	3.3%
BS	76	3.8%	841	4.5%	1'031	6.1%	1'872	5.3%	27'371	1.9%
FR	63	3.2%	438	2.4%	437	2.6%	875	2.5%	59'114	4.1%
GE	46	2.3%	1'844	9.9%	0	0.0%	1'844	5.2%	88'628	6.1%
GL	10	0.5%	48	0.3%	95	0.6%	143	0.4%	7'234	0.5%
GR	30	1.5%	248	1.3%	182	1.1%	430	1.2%	33'950	2.3%
JU	21	1.1%	152	0.8%	125	0.7%	277	0.8%	14'237	1.0%
LU	88	4.4%	624	3.4%	521	3.1%	1'145	3.2%	72'465	5.0%
NE	61	3.1%	487	2.6%	554	3.3%	1'041	2.9%	33'695	2.3%
NW	7	0.4%	52	0.3%	25	0.1%	77	0.2%	7'605	0.5%
OW	4	0.2%	22	0.1%	0	0.0%	22	0.1%	7'339	0.5%
SG	94	4.7%	558	3.0%	804	4.7%	1'362	3.8%	92'991	6.4%
SH	18	0.9%	211	1.1%	133	0.8%	344	1.0%	12'742	0.9%
SO	41	2.1%	250	1.3%	296	1.7%	546	1.5%	45'185	3.1%
SZ	23	1.2%	158	0.8%	78	0.5%	236	0.7%	28'745	2.0%
TG	45	2.3%	351	1.9%	398	2.3%	749	2.1%	47'847	3.3%
TI	59	3.0%	718	3.9%	377	2.2%	1'095	3.1%	56'773	3.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6'859	0.5%
VD	203	10.2%	2'610	14.0%	2'232	13.2%	4'842	13.6%	142'726	9.9%
VS	72	3.6%	590	3.2%	752	4.4%	1'342	3.8%	56'958	3.9%
ZG	47	2.4%	465	2.5%	334	2.0%	799	2.2%	22'095	1.5%
ZH	567	28.4%	4'763	25.6%	5'758	33.9%	10'521	29.6%	238'674	16.5%
TOTAL	1'999	100.0%	18'626	100.0%	16'971	100.0%	35'597	100.0%	1'448'613	100.0%

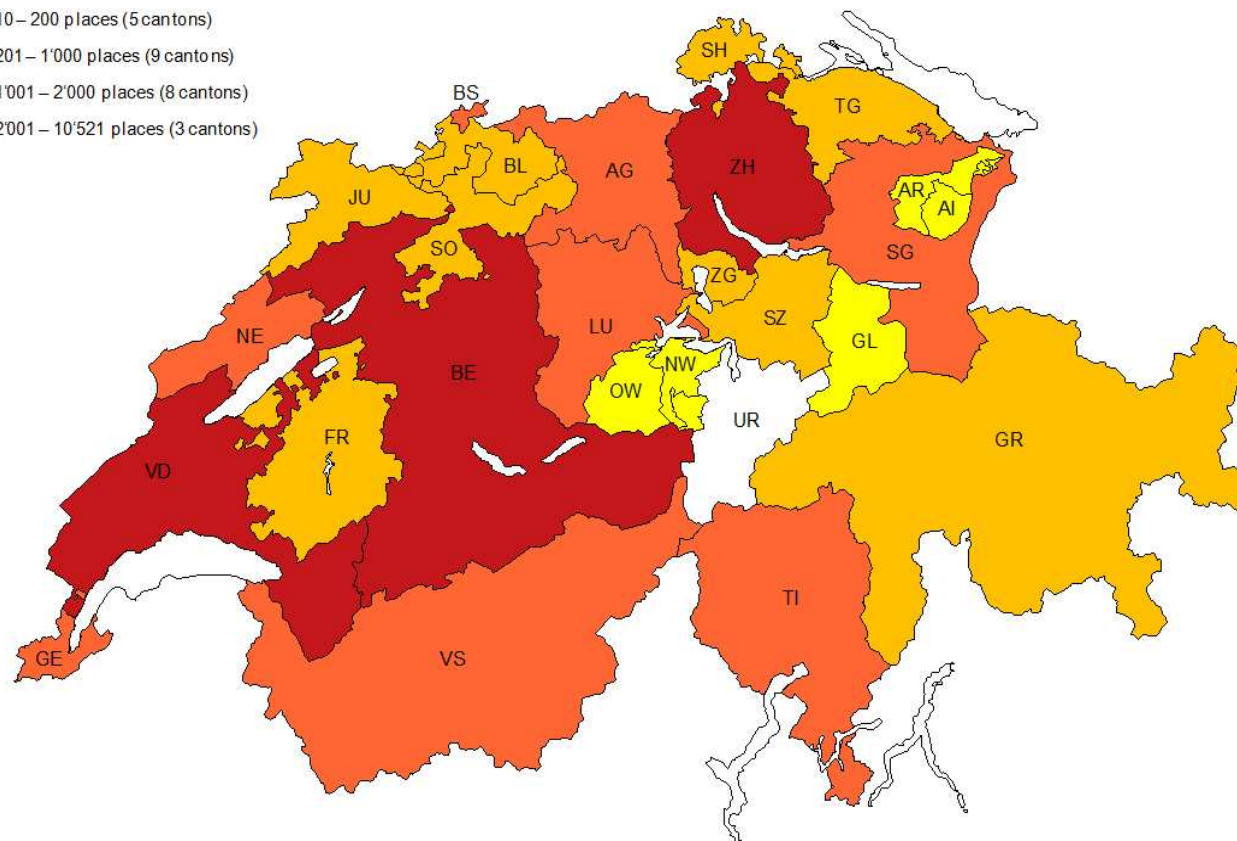
Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	78	6.0%	715	5.4%	542	5.1%	1'257	5.3%	6'778'628	4.9%
AI	3	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	7	0.5%	40	0.3%	81	0.8%	121	0.5%	615'074	0.4%
BE	143	11.0%	1'235	9.3%	616	5.9%	1'851	7.8%	12'759'482	9.2%
BL	33	2.5%	259	2.0%	211	2.0%	470	2.0%	2'650'097	1.9%
BS	47	3.6%	459	3.5%	806	7.7%	1'265	5.3%	6'015'328	4.3%
FR	41	3.2%	363	2.7%	222	2.1%	585	2.5%	3'440'116	2.5%
GE	40	3.1%	1'566	11.8%	0	0.0%	1'566	6.6%	13'079'944	9.4%
GL	8	0.6%	28	0.2%	95	0.9%	123	0.5%	439'967	0.3%
GR	18	1.4%	108	0.8%	145	1.4%	253	1.1%	1'090'258	0.8%
JU	11	0.8%	109	0.8%	39	0.4%	148	0.6%	911'271	0.7%
LU	67	5.2%	512	3.9%	328	3.1%	840	3.5%	4'661'490	3.4%
NE	30	2.3%	260	2.0%	240	2.3%	500	2.1%	2'947'030	2.1%
NW	6	0.5%	40	0.3%	25	0.2%	65	0.3%	300'821	0.2%
OW	3	0.2%	10	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	43'286	0.0%
SG	80	6.2%	450	3.4%	728	6.9%	1'178	5.0%	5'453'993	3.9%
SH	11	0.8%	113	0.9%	97	0.9%	210	0.9%	1'189'652	0.9%
SO	27	2.1%	176	1.3%	207	2.0%	383	1.6%	2'029'525	1.5%
SZ	15	1.2%	113	0.9%	59	0.6%	172	0.7%	948'977	0.7%
TG	34	2.6%	238	1.8%	357	3.4%	595	2.5%	2'988'173	2.2%
TI	38	2.9%	516	3.9%	270	2.6%	786	3.3%	4'363'360	3.2%
UR	2	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	123	9.5%	1'788	13.5%	1'254	11.9%	3'042	12.8%	17'693'545	12.8%
VS	51	3.9%	488	3.7%	518	4.9%	1'006	4.2%	5'258'962	3.8%
ZG	31	2.4%	270	2.0%	256	2.4%	526	2.2%	3'119'384	2.3%
ZH	349	26.9%	3'406	25.7%	3'421	32.5%	6'827	28.7%	39'601'098	28.6%
TOTAL	1'296	100.0%	13'262	100.0%	10'527	100.0%	23'789	100.0%	138'459'510	100.0%

Répartition des nouvelles places selon les cantons

Légende:

-  10 – 200 places (5 cantons)
-  201 – 1'000 places (9 cantons)
-  1'001 – 2'000 places (8 cantons)
-  2'001 – 10'521 places (3 cantons)



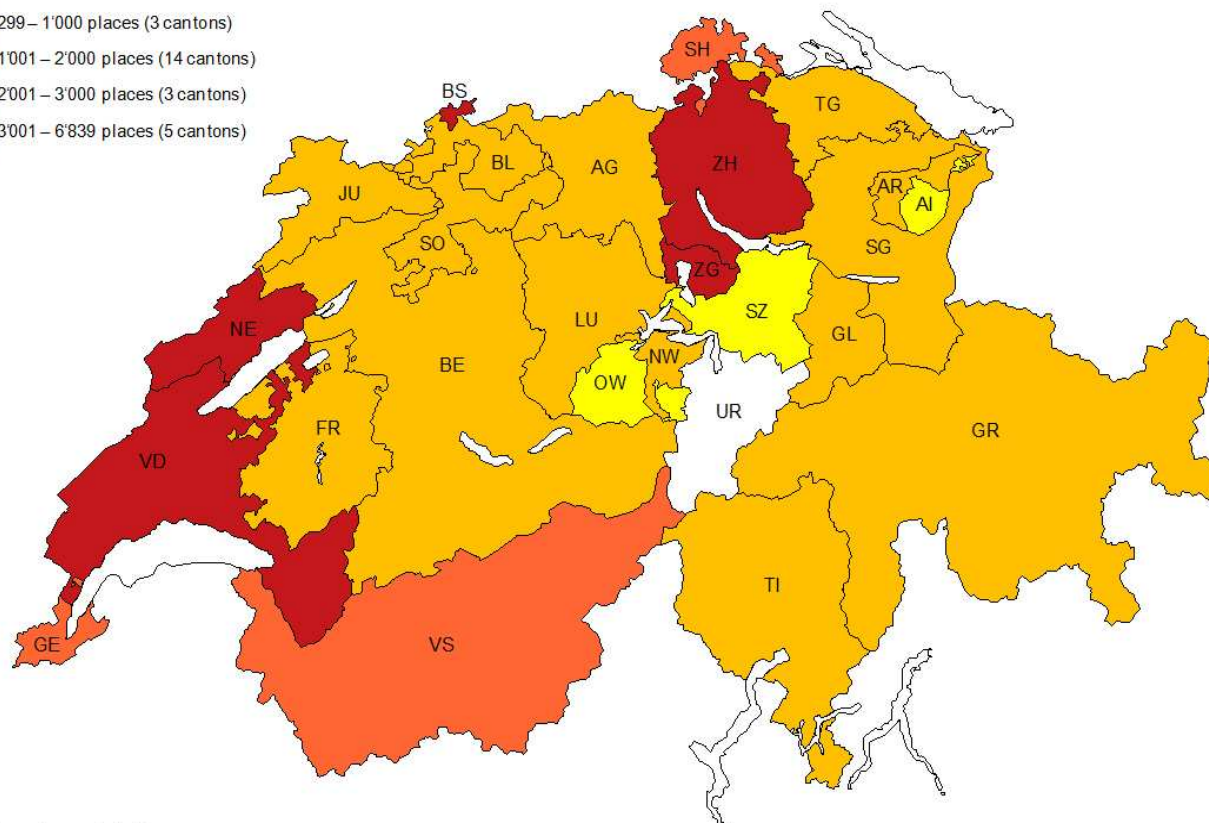
OFAS, secteur statistiques

© swisstopo 2012

Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0 – 17 ans) selon les cantons

Légende :

- 299 – 1'000 places (3 cantons)
- 1'001 – 2'000 places (14 cantons)
- 2'001 – 3'000 places (3 cantons)
- 3'001 – 6'839 places (5 cantons)



OFAS, secteur statistiques

© swisstopo 2012